

Rectorat de l'académie de Créteil  
DPAE 2  
Gestion des opérations collectives  
Affaire suivie par : Audrey SKIBA  
Tél : 01 57 02 61 77  
Mél : ce.dpaeactesco@ac-creteil.fr

4, rue Georges Enesco  
94 010 Créteil Cedex  
www.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;
- Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Vu le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié par le décret n°2005-997 du 22 août 2005 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel du Ministère de l'Education Nationale ;
- Vu Vu le décret 94-1017 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues;
- Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu les lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports du 22 octobre 2020 ;
- Vu les lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels de l'académie de Créteil du 15 janvier 2021 ;

## Arrête

**Article 1** : Sont inscrits, au titre de l'année 2021, sur le tableau d'avancement au grade des Secrétaires Administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieure (SAENES) de Classe Exceptionnelle, les SAENES de Classe Supérieure dont les noms suivent

1. Mme Gaëlle DAGNEAUX affectée au collège Jules Vallès à VITRY SUR SEINE ;
2. M. Bernard HOUSSIN affecté au Rectorat de l'académie de Créteil à CRETEIL ;
3. M. Xavier LALA affecté au lycée Jean-Pierre Timbaud à AUBERVILLIERS ;
4. Mme Fabienne LEVERT affectée au collège Honoré de Balzac à NEMOURS ;
5. Mme Ourida PERRIN affectée au Rectorat de l'académie de Créteil à CRETEIL ;
6. Mme Muriel CASALINO affectée à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Seine-St-Denis à BOBIGNY ;



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division des Personnels ATSS  
et d'Encadrement  
DPAE**

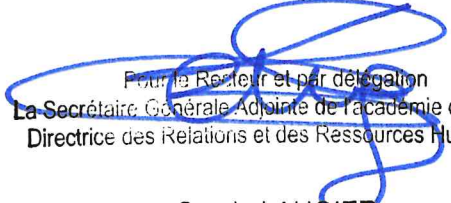
7. Mme Claudine CREPIN affectée à la circonscription de NOISY LE SEC ;
8. Mme Carole GIMENEZ affectée au lycée Marx Dormoy à CHAMPIGNY SUR MARNE ;
9. Mme Houyam HAMMOUCH affectée au collège Le grand parc à CESSON ;
10. Mme Aurélie RATEAU affectée au collège Robert Doisneau à CLICHY SOUS BOIS ;
11. Mme Laurence DEMICHEL affectée à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Val-de-Marne à CRETEIL ;
12. Mme Karine TIENDREBEOGO affectée au collège Eugène Chevreul à L'HAY LES ROSE ;
13. Mme Mylène HAMANN affectée au Rectorat de l'académie de Créteil à CRETEIL ;
14. Mme Houria TALEB affectée au collège Guy Mocquet à VILLEJUIF.

Liste complémentaire :

1. M. Ngalam SOW affecté au collège Albert Camus à NEUILLY SUR MARNE ;
2. Mme Joëlle ROBERT affectée au collège André Malraux à MONTEREAU FAULT YONNE.

**Article 2** : Madame la secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le **25 JUIN 2021**

  
Pour le Recteur et par délégation  
**La Secrétaire Générale Adjointe de l'académie de Créteil**  
**Directrice des Relations et des Ressources Humaines**

**Carole LAUGIER**